



CRETE

Séjour balnéaire

à partir de 1280€ / pers
Base 30/35 personnes

Les Points Forts

- ✓ Séjour balnéaire avec 3 excursions incluses
- ✓ Hébergement en hôtel 4* sup. NL
- ✓ Formule all inclusive
- ✓ A 50 mètres de la plage

JOUR 1 : MARSEILLE → HERAKLION

Rendez-vous des participants à l'aéroport de Marseille Provence. Formalités d'enregistrement. Envol pour Heraklion. Transfert à votre hôtel. Dîner (selon horaires de vols) et nuit.

SITUATION DE VOTRE HOTEL CLUB

Dans un site unique, dominant la baie d'Agia Pelaghia, le Club Héliades Peninsula Resort & Spa vous propose une bonne table, un service de qualité et des loisirs variés. Vous y passerez des vacances ensoleillées entre découverte et détente, entourés d'une équipe d'animation pleine de vitalité !

Une situation exceptionnelle, des installations très complètes, dont un centre Spa et une piscine intérieure, une architecture aux couleurs locales, tout y est !

Et les quelques marches qu'il vous faudra emprunter pour descendre à la plage vous permettront d'éliminer les petits excès de la formule tout compris !

Un séjour inoubliable entre excursions, farniente ou activités avec nos animateurs.

Situation : dans un superbe site, à 1,5 km du village d'Agia Pelaghia (accès par le petit sentier, 3 km accès par la route), et 25 km de l'aéroport d'Héraklion. 2 plages (gros sable et galets) en contre-bas à 50 mètres.

Du 03 au 10 octobre 2026

8 jours / 7 nuits

Hôtel Club Peninsula

Resort & Spa 4* sup. NL

VOTRE CHAMBRE

Le Club offre 270 chambres réparties entre un bâtiment principal de 4 étages, un bâtiment annexe de 3 étages en haut du complexe, et de petites résidences d'un étage qui descendent vers la mer.

Les chambres disposent de salle de bains (baignoire ou douche/WC), sèche-cheveux, air conditionné individuel, réfrigérateur, TV/sat., Wi-Fi, bouilloire, thé/café, coffre-fort, terrasse ou balcon. Lits bâtis dans certaines chambres.

Chambres standard : env. 25 m², vue arrière-pays ou vue mer, pour 2/3 personnes. Chambres individuelles en bâtiment vue arrière-pays.

A VOTRE DISPOSITION

Chaises longues et parasols gratuits aux piscines, payants sur les plages. Serviettes de plage (caution 10 €). Wi-Fi gratuit dans les parties communes. Mini-market, blanchisserie (payant). Ascenseurs (intérieur + extérieur). Parking. Cartes de crédit acceptées. L'hôtel est non accessible aux personnes à mobilité réduite. Animaux non admis.

Arrêt de bus devant l'hôtel pour Héraklion.

RESTAURATION

Le restaurant principal propose de copieux buffets (soirées à thème, plats diététiques, végétariens, vegan ou sans gluten). 3 bars, snack-bar / taverne.

Possibilité de dîner en supplément, 3 fois / semaine à la taverne "Parasia" (terrasse ombragée, barbecue et four à pizza, cuisine crétoise) ou au restaurant à la carte "Meremeti" (cuisine méditerranéenne), sur réservation (menus fixes) selon ouverture sur place et météo. Tenue correcte exigée le soir.

LA FORMULE ALL INCLUSVE COMPREND :

Repas (buffets, live-cooking) au restaurant principal avec une sélection de boissons sans alcool, bière pression et vins locaux (distributeur), eau de source.

Possibilité de petit déjeuner tôt (sur demande la veille). En-cas (15 h - 17 h) : thé, café filtre, biscuits au snackbar.

Au bar de la piscine principale (9 h à 23 h) : sélection de boissons locales alcoolisées (bière pression, vin, ouzo, raki) et non alcoolisées (jus de fruits, sodas), thé, café-filtre.

Panier-repas à commander la veille.

NB : formule valable jusqu'à l'heure de votre départ. Boissons payantes après 23 h. Formule non disponible au lobby bar et au Beach bar.

LES ACTIVITÉS

Profitez de 3 piscines dont 2 extérieures (une d'eau de mer et une d'eau douce) et une intérieure (eau douce, chauffée en avril et octobre, accessible à tous). Petite salle de remise en forme. Soirée folklorique chaque semaine avec musiciens et danseurs.

Pratiquez des activités : 2 courts de tennis, terrain multisports, fléchettes, ping-pong, pétanque. Payant : billard, et, indépendant, location de quad, plongée sous-marine sur la plage en contrebas, sports nautiques à Agia Pelaghia.

Détendez-vous au centre Spa dans l'annexe (massages, hammam, sauna, soins ; payant).

Avec participation (€) :

- Location de transats et parasols sur la plage de Messonghi
- Sports nautiques (selon les conditions climatiques)
- Billard
- Minigolf
- Espace Spa et bien-être « Aegeo Spa » : sauna, bain à vapeur, soins corporels et du visage, soins des cheveux, beauté des mains/pieds, massages, (réservé aux adultes +16 ans).

JOUR 8 : HERAKLION → MARSEILLE

Petit déjeuner et transfert à l'aéroport de Heraklion (selon horaires de vols). Formalités d'enregistrement. Envol pour Marseille-Provence.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport aérien par vols spéciaux : Marseille / HERAKLION A/R (Compagnie Sky Express, Transavia, Aegean,...)

L'assistance aux aéroports

L'assistance de nos représentants à destination + transfert + un accompagnateur

L'accueil à l'aéroport et les transferts aéroport / hôtel / aéroport

Les taxes aéroportuaires, de solidarité, taxe carbone et écotaxe (100 € à ce jour)

Un bagage en soute de 15 kilos

L'hébergement 7 nuits en chambre ½ double standard

La formule tout compris du dîner du J1 au petit déj. du J8

L'animation francophone et les loisirs

Le forfait de 3 excursions à la journée avec déjeuner : Knossos / musée archéologique Héraklion, Crète de l'Ouest et Elounda – Spinalonga

La présence d'un accompagnateur Ailleurs Havas Voyages Groupes*

Les assurances multirisques : Annulation, Assistance, Rapatriement, Sanitaire et Bagages.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 295 € (nombre limité, nous consulter)

Les pourboires, les dépenses personnelles et les extras

Le supplément chambre vue mer : 89 € / personne base ½ double et 139 € / personne en single

Les taxes et services locaux

Les hausses de carburants éventuelles, des compagnies aériennes, pouvant intervenir durant la saison.

Toutes prestations non indiquées dans le paragraphe « nos prix comprennent », optionnelles ou extras.

La taxe de séjour : + 10 € / chambre / nuit (à régler sur place sous réserve de modification locale)



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Conformément à l'article L211-14 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants pour lesquels vous avez la possibilité de demander les justificatifs.

CONDITIONS D'ANNULATION PARTIELLE (sur le prix total du voyage): Dans la limite maximum de 20% du nombre de participants (au-delà les frais d'annulation totale s'appliquent), et sous réserve que la validité tarifaire soit respectée, les frais suivants s'appliqueront :

- **Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 20 % du prix du voyage**
- **Annulation entre 60 et 41 jours avant le départ : 30 % du prix du voyage**
- **Annulation entre 40 et 31 jours avant le départ : 60 % du prix du voyage**
- **Annulation à partir de 30 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage**

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

En cas d'annulation : avertir l'agence de cette annulation, il appartient ensuite au client d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'assurance et de fournir à celle-ci toutes les pièces justificatives qui lui seront demandées (certificat, copies d'ordonnance, attestations, questionnaire médical, etc). Important : Si du fait des annulations partielles enregistrées le nombre de participants descend en dessous du minimum prévu, un supplément pourra être appliqué par passager en fonction de la répercussion du prix du voyage sur le nombre de participants réels, outre l'application des frais d'annulation indiqués.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra, à l'exception du montant de l'assurance, de la franchise de l'assurance et du montant des frais de dossier dde 40€. De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane. L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Le(s) cédant(s) doit impérativement informer l'agent de voyages vendeur de leur souhait de cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du/des cessionnaire(s) et des participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour (mode d'hébergement et de pension identiques, même formule de voyage, même nombre de passagers - en particulier pour les enfants qui doivent se situer dans les mêmes tranches d'âge pour l'application de l'éventuelle réduction enfant). Le principe de solidarité est appliqué entre le cédant et le cessionnaire pour le paiement du solde du prix et des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par la cession. Les possibilités de cession de contrat et les frais engendrés sont stipulés au Bulletin d'Inscription ci-joint, au paragraphe « Changement de nom ». Pour les billets d'avion non remboursables/non modifiables, il ne pourra être procédé à aucun remboursement.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Se référer au contrat groupes rubrique Assurance concernant les assurances incluses dans le voyage. Les fascicules d'assurance sont téléchargeables sur les liens suivants – contacter votre commercial connaître les tarifs des assurances optionnelles:

· Contrat N° 5128854 : Multirisque Groupes Confiance Option E : <https://www.esprit-d-ailleurs.com/wp-content/uploads/2022/01/202110CSM-Multirisque-Groupe-Confiance-Option-E.pdf>

Le client reconnaît par la présente avoir pris connaissance des conditions générales de ventes des assurances indiquées ci-dessus et s'engage à les communiquer à l'ensemble des participants inscrits sur le voyage.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyagiste dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Havas Voyages Groupes .

TAXES D'AEROPORT

Elles sont indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix comprend ». Compte tenu de la fluctuation permanente du tarif mentionné à la date de parution du catalogue, cette taxe est susceptible d'être réajustée en fonction de sa valeur exacte jusqu'à 20 jours avant le départ.